



Département des Landes

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
TOURISTIQUE DU SITE D'ARJUZANX**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à une prestation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking n° 2
à la maison CATAHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle**

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement touristique du site d'Arjuzanx,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat conclu le 20 avril 2021 avec la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour l'aménagement de la maison CATAHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle, et son avenant,

VU la proposition de la SATEL en date du 27 mars 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de maîtrise d'œuvre présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire** : SARL NATHALIE GREGOIRE dont le siège est situé Villa Framboise - 5 rue de la Gare - 40090 SAINT-MARTIN-D'ONEY
 - **Objet du marché** : missions de maîtrise d'œuvre relatives à la réalisation de travaux d'aménagement du parking n° 2 à la maison « CATAHOT » sur le site d'Arjuzanx à la commune de Morcenx-la-Nouvelle
 - **Forfait mission** : 2 400,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier au titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **12 AVR. 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE